



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20230704-D2023070404-DE

Il est enregistré au

Conseil Municipal ***Délibération numéro 2023070404***

**Date de la
convocation**
27.06.2023

**Date
d'affichage**
27.06.2023

**Nombres de
membre**
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, François DAUBIN, Gilberte BADAIRE, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN, Yann GOLLION, Ilona BERNY-VILFROY, Aurélie BLOT.

Absente donnant pouvoir: Catherine FOUCAULT à Ilona BERNY-VILFROY, Jonathan RÉMÉNÉ à Christian TOUSSAINT, Sylvie VUILLET à Aurélie BLOT.

Absent : Christian AMEUR, Sophie THIRET épouse ALLION.

Délibération
2023070404

Pour 13
Contre : 0
Abstention : 0

Groupement de commande formation « autorisation d'intervention à proximité des réseaux »

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux, l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il s'agit de renforcer les compétences des intervenants en préparation et exécution des travaux à proximité des réseaux. Les maîtres d'ouvrage publics sont concernés.

Les compétences acquises par un agent intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux, se concrétisent par l'AIPR que lui délivre son employeur.

La commune peut être amenée à devoir réaliser des travaux de manière urgente, il convient de former des agents avec le profil opérateur (exécutant).

Il est proposé de s'associer aux communes de Bray – Saint Aignan, les Bordes, Cerdon, Isdes, Lion en Sullias, Ouzouer sur Loire, Saint Aignan le Jaillard, Saint Florent le Jeune et à la Communauté de communes du Val de Sully pour créer un groupement de commande afin de délivrer cette formation à 2 de nos agents techniques : formation dispensée sur 1 journée d'une durée de 7 heures, à Bonnée, organisme MALUS, au coût individuel de 90.66 € TTC .



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 045-214500498-20230704-D2023070404-DE

enregistrement ACTES

Conseil Municipal **Délibération numéro 2023070404**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Autorise Mme le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande formation « autorisation d'intervention à proximité des réseaux » ci-dessus détaillée.

**Le Maire,
Florence BONDUEL,**

**Le secrétaire de séance,
Gilberte BADAIRE**

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>